



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet  
service interministériel régional des affaires  
civiles et économiques de défense et de la protection civile  
(SIRACED-PC)

Rouen, le **23 NOV. 2023**

Affaire suivie par Patrick Lahouze

bureau prévention et défense  
économique et sanitaire

Tél : 02 32 76 50 82

Courriel : patrick.lahouze@seine-maritime.gouv.fr

Le Préfet de la région Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les maires  
du département de la Seine-Maritime

**Objet :** dispositif de prévention et gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid en Seine-Maritime

**Pièce jointe : 1**

Dans le cadre du plan départemental « grand froid » un dispositif de veille saisonnière pour l'accueil des personnes sans abri est mis en œuvre en Seine-Maritime jusqu'au 31 mars 2024.

En fonction des conditions climatiques locales, je pourrais être amené à déclencher les niveaux de mobilisation « alerte grand froid » (niveau orange) ou « alerte froid extrême » (niveau rouge) du plan, et vous en seriez informé par un message d'alerte téléphonique.

Je tiens à vous préciser que les vigilances sont déclenchées par Météo-France.

Pour la vigilance jaune, il peut s'agir d'un pic de froid de courte durée ou d'un épisode moins froid mais persistant, les températures maximales pouvant être faiblement positives en journée.

Pour une vigilance orange les températures minimales ressenties sont très basses et demeurent strictement négatives le jour.

Lors d'une vigilance rouge, le froid est encore plus intense, durable, et il entraîne l'apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs, l'arrêt de certaines activités notamment.

.../...

Dans ce contexte, je vous demande d'être particulièrement vigilant et de vous mobiliser, comme les années précédentes, afin de repérer et signaler rapidement les personnes en situation d'habitat précaire ou sans abri en vous appuyant, notamment, sur vos registres communaux.

Je rappelle également qu'il convient de signaler au SAMU social via le 115 toute personne sans abri, qui nécessiterait une intervention afin de la mettre en sécurité.

Lors du déclenchement du dispositif ORSEC, notamment à partir du niveau de mobilisation « orange-grand froid », la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) activera une cellule de soutien afin de centraliser et répondre à toute difficulté éventuelle.

Ce dispositif d'urgence hivernale vous est transmis en annexe à ce courrier. Mes services (le SIRACEDPC et la DDETS) se tiennent à votre disposition aux adresses suivantes :

[ddets-logement-dabord@seine-maritime.gouv.fr](mailto:ddets-logement-dabord@seine-maritime.gouv.fr)

[pref-defense-protection-civile@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@seine-maritime.gouv.fr).

Je vous remercie de votre collaboration et de votre implication pendant cette période hivernale.



Jean-Benoît ALBERTINI